

Mise à disposition de la salle du conseil municipal climatisée



En cette période de fortes chaleurs, la commune renforce sa vigilance et met en place des dispositifs pour protéger les personnes les plus fragiles.

La salle du conseil municipal climatisée est mise à disposition pour leur permettre de se rafraîchir.

Cet espace est accessible tout au long de l'épisode caniculaire en vigilance orange et vigilance rouge, aux horaires d'ouverture de la mairie du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h.

Pour plus d'informations ou signaler une personne en difficulté : 05 61 84 95 05.